

Consultation publique sur la planification
de l'immigration au Québec pour la période
2026-2029

Mémoire du Commissaire à la langue française

Remis à la Commission des relations
avec les citoyens le 15 août 2025

Direction

Benoît Dubreuil, commissaire à la langue française

Recherche, analyse et rédaction

Rodolphe Parent, M^e Maxime Simoneau et Marc Tremblay-Faulkner

Révision linguistique

Jonathan Aubin

Conception graphique

Secrétariat général et direction des affaires administratives et des communications

Date de présentation

15 août 2025

Note

Commissaire à la langue française (avec un C majuscule) désigne l'institution, alors que commissaire (avec un c minuscule) est utilisé quand il s'agit de la personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec.

Éditeur

Commissaire à la langue française
875, Grande Allée Est, bureau 1.879
Québec (Québec) G1R 4Y8
Site Web : commissairelanguefrancaise.quebec
Courriel : info@clf.quebec

Le Commissaire à la langue française

Le Commissaire à la langue française a été créé en juin 2022, à la suite de l'adoption de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (2022, c. 14). Nommé le 8 février 2023 par l'Assemblée nationale, le premier commissaire à la langue française est entré en fonction le 1^{er} mars 2023 pour un mandat de sept ans. Le commissaire a pour fonction :

- de surveiller le respect des droits fondamentaux conférés par la Charte de la langue française et l'exécution des obligations qu'elle impose aux personnes, aux entreprises et à l'Administration;
- de vérifier la mise en œuvre des dispositions de la Charte par le ministère de la Langue française, l'Office québécois de la langue française et Francisation Québec;
- de surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec;
- de recommander des mesures susceptibles de favoriser l'usage du français comme langue commune;
- de réaliser des vérifications et des enquêtes, qu'il juge utiles, sur toute matière relevant de ses fonctions et en faire rapport à l'Assemblée nationale;
- d'informer le public sur toute question relative à la langue française.

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, le commissaire fournit à l'Assemblée nationale, au gouvernement et au ministre de la Langue française les avis et les recommandations qu'il estime appropriés.

Liste des recommandations

Immigration temporaire

Sur le Programme des étudiants internationaux

- 1 Une stratégie globale devrait être adoptée pour renforcer durablement la place du français parmi les étudiants internationaux. Cette stratégie devrait faire croître de façon importante la proportion d'étudiants internationaux qui étudient en français et qui s'insèrent dans un environnement francophone.

Sur le Programme des travailleurs étrangers temporaires

- 2 Une connaissance minimale de français devrait être exigée des travailleurs étrangers temporaires à l'embauche (p. ex., niveau 3), puis une connaissance plus élevée au moment du renouvellement (p. ex., niveau 5). Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) devrait collaborer avec les partenaires sociaux pour organiser le recrutement international à l'échelle des secteurs économiques et assurer la francisation des travailleurs avant leur entrée en poste.

Si le MIFI décide néanmoins d'admettre des travailleurs qui ignorent le français, il doit les informer, ainsi que leurs employeurs, que les services publics du Québec sont offerts exclusivement en français.

Sur le Programme de mobilité internationale

- 3 Le MIFI doit continuer d'exiger d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) que les candidats au permis de travail postdiplôme aient une connaissance du français de niveau 7. Par ailleurs, une connaissance du français devrait également être exigée des conjoints d'étudiants et des conjoints de travailleurs étrangers temporaires qui souhaitent se joindre au marché du travail.

Il doit aussi exiger d'IRCC qu'il informe clairement les personnes qu'il admet dans le cadre du Programme de mobilité internationale que les services publics du Québec sont offerts exclusivement en français.

Sur les politiques d'intérêt public

- 4 De façon générale, une connaissance du français devrait être exigée des personnes admises au Québec en vertu d'une politique d'intérêt public.

Lorsqu'une politique d'intérêt public est édictée dans le but de répondre à une situation d'ordre humanitaire, le gouvernement du Canada devrait libérer les fonds nécessaires à la prise en charge complète des personnes admises pendant la durée nécessaire à leur francisation, leur requalification professionnelle et leur insertion dans des milieux francophones (p. ex., deux ans).

Sur les demandeurs d'asile

- 5 Le gouvernement du Québec doit exiger une réforme du système d'asile canadien et la conclusion d'une entente fédérale-provinciale qui assurera la répartition des demandeurs d'asile et leur prise en charge complète pendant la durée nécessaire à leur francisation, à leur requalification professionnelle et à leur insertion dans des milieux francophones (p. ex., deux ans).

Immigration permanente

Sur les seuils d'admission

- 6** Un seuil d'admission plus élevé devrait être favorisé seulement si le gouvernement du Québec sélectionne des personnes qui sont déjà intégrées dans des milieux francophones.

Sur la connaissance du français dans l'immigration économique

- 7** Toutes les personnes admises à l'immigration économique devraient avoir une bonne connaissance du français (niveau 7 ou plus à l'oral).

Sur la part d'immigrants économiques déjà présents au Québec

- 8** Les immigrants économiques devraient être sélectionnés uniquement parmi les résidents non permanents ayant cumulé au moins trois années dans au moins un des contextes suivants : 1) dans une région à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) de Montréal ou de Gatineau; 2) dans un établissement d'enseignement francophone; ou 3) dans un secteur économique où le français est dominant.

Sur l'admission de personnes établies dans les RMR de Montréal et Gatineau

- 9** En l'absence d'une politique d'intégration dont l'efficacité serait avérée, le MIFI devrait limiter le recrutement des immigrants économiques aux personnes ayant une bonne connaissance du français et installées durablement à l'extérieur des RMR de Montréal et de Gatineau.

Lorsqu'une politique d'intégration efficace aura été adoptée et mise en œuvre, nous recommandons de rouvrir les admissions aux candidats des RMR de Montréal et de Gatineau, mais en misant sur ceux qui ont étudié en français au Québec ou qui œuvrent dans des secteurs économiques où le français est dominant.

Sur la part de l'immigration économique

- 10** Pour réduire l'engorgement de la liste d'attente du regroupement familial, la part de l'immigration économique pourrait être réduite (p. ex., à 50 %).

En contrepartie, une stratégie ambitieuse devrait être mise en œuvre pour assurer la francisation et l'intégration des personnes admises au regroupement familial. Le MIFI doit réclamer d'IRCC qu'il exige une connaissance minimale du français à l'admission des personnes parrainées et des engagements supplémentaires du parrain en matière de francisation, tout en renforçant les mesures de soutien financier et de soutien à l'intégration.

Sur l'admission des personnes réfugiées

- 11** Seules les personnes reconnues comme réfugiés sur place devraient être admises.

Le nombre de réfugiés admis devrait demeurer faible en attendant la réforme du système canadien de réception et de traitement des demandes d'asile de même que la négociation d'une entente de répartition et de financement qui donnera au Québec les moyens financiers et politiques d'assurer l'intégration en français des demandeurs d'asile arrivés au cours des dix dernières années.

Introduction

Ce mémoire présente le point de vue du Commissaire à la langue française sur les orientations formulées par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans son cahier de consultation sur la planification de l'immigration 2026-2029. Les recommandations qui y sont proposées s'appuient sur les analyses que nous avons présentées dans les travaux publiés depuis notre création en 2023. Elles visent à informer les parlementaires sur les mesures qui devraient être mises en œuvre pour atteindre les objectifs de la *Charte de la langue française (Charte)*.

D'abord, nos analyses des deux dernières années ont confirmé la portée limitée des efforts de francisation des personnes immigrantes. Pour cette raison, plusieurs mesures que nous avançons visent à accroître au maximum la proportion de personnes qui ont une bonne connaissance du français à l'arrivée, aussi bien parmi les immigrants temporaires que permanents. Cette connaissance à l'arrivée facilite l'insertion dès le départ des immigrants dans des contextes francophones et nous permet de concentrer les ressources en francisation sur les personnes que le Québec admet pour des raisons morales ou humanitaires.

Ensuite, nous portons dans ce mémoire une grande attention au contexte d'insertion des immigrants dans la société québécoise. En effet, selon la *Charte*, le français n'est pas un simple outil de communication, mais également la langue d'adhésion et de participation à la culture distincte du Québec. Or, pour susciter chez les nouveaux venus un sentiment d'adhésion, ceux-ci doivent avoir l'occasion d'établir des relations de qualité avec des personnes qui ne sont pas issues de l'immigration. Pour cette raison, la planification de l'immigration doit être pensée de pair avec une véritable politique d'intégration, qu'il reste à définir et à adopter.

Pour conclure, nous soulignons qu'une part importante de l'immigration se trouve en dehors du contrôle du gouvernement du Québec. Or, la situation du français demeure défavorable dans la plupart des catégories d'immigration sous la responsabilité du gouvernement fédéral, que ce soit le Programme de mobilité internationale, le regroupement familial ou l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés. Nous expliquons les changements qui seraient nécessaires pour tenir compte de la fragilité particulière du français au Québec et pour permettre au Québec d'atteindre les objectifs de la *Charte*.

La durée de la planification pluriannuelle et l'adaptabilité des orientations sur les niveaux d'immigration

Nous saluons la décision du MIFI de proposer pour la première fois une planification intégrée de l'immigration temporaire et de l'immigration permanente. En raison de la croissance de l'immigration temporaire ces dernières années, cette approche était devenue incontournable.

Le MIFI considère ensuite que cette planification devrait s'étendre sur quatre ans et permettre des ajustements annuels. Considérant le contexte incertain dans lequel se déploie la politique d'immigration, nous sommes d'accord que le ministre devrait conserver une certaine marge de manœuvre. Dans le cas de l'immigration économique, plus particulièrement, il est difficile de savoir combien de candidats déjà au Québec ont le profil recherché. Pour cette raison, il est pertinent de permettre une plus grande amplitude dans les niveaux d'admission visés et d'apporter des ajustements annuels.

Lors de la consultation de 2023, nous avons recommandé au MIFI de se doter d'un mécanisme de gestion adaptative et d'une cible d'utilisation du français, de façon à pouvoir agir de façon opportune sur la composition de l'immigration économique. Nous jugeons que ces mesures sont toujours pertinentes et renforceront la transparence et la rigueur de l'approche gouvernementale.

Les orientations proposées

Immigration temporaire

Orientation 1A : Réduire progressivement le nombre de personnes résidentes non permanentes au Québec, en agissant dans les programmes pour lesquels le consentement du gouvernement du Québec est requis avant l'admission, et en visant une réduction d'environ 13 % du nombre de titulaires de permis dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires et dans le Programme des étudiants étrangers.

Sur le Programme des étudiants internationaux

Nous considérons que les décrets gouvernementaux visant à limiter le nombre de certificats d'acceptation du Québec délivrés pour études sont une bonne chose. En effet, ils donnent au MIFI un outil pour viser une meilleure répartition des étudiants internationaux selon la langue, la région et les ordres d'enseignement.

Nous rappelons qu'historiquement, le français est fortement sous-représenté parmi les étudiants et les diplômés internationaux, et que le nombre important d'étudiants qui fréquentent les établissements anglophones est l'un des facteurs qui contribuent au recul du français dans la région de Montréal. Pour cette raison, le gouvernement s'est engagé à favoriser le recrutement et la rétention des étudiants internationaux francophones et francotopes. À la lumière de la baisse récente du nombre de demandes d'admission dans les établissements francophones, il est cependant difficile de voir comment il atteindra cet objectif.

RECOMMANDATION 1

Une stratégie globale devrait être adoptée pour renforcer durablement la place du français parmi les étudiants internationaux. Cette stratégie devrait faire croître de façon importante la proportion d'étudiants internationaux qui étudient en français et qui s'insèrent dans un environnement francophone.

Sur le Programme des travailleurs étrangers temporaires

Comme le MIFI, nous jugeons pertinent d'apporter des ajustements annuels au Programme des travailleurs étrangers temporaires pour tenir compte de l'évolution du contexte. À ce titre, nous réitérons que le gouvernement devrait se doter d'un tableau de bord public pour suivre l'évolution de la situation au sein de la population temporaire¹.

Par ailleurs, nos analyses montrent qu'il est très difficile d'assurer la francisation des travailleurs étrangers temporaires. Depuis quelques années, plusieurs employeurs recrutent en Amérique latine ou aux Philippines des personnes sans aucune connaissance du français. Une fois en

¹ Commissaire à la langue française (2024). *Immigration temporaire : choisir le français*, p. 83-85.

poste, ces travailleurs trouvent rarement le temps pour faire des progrès significatifs en français². Par conséquent, les travailleurs ont tendance à rester isolés, ou encore, s'ils connaissent l'anglais, à adopter cette langue pour communiquer avec leurs collègues québécois. La francisation en entreprise offre une solution bien imparfaite à ces difficultés, car elle s'accompagne d'une structure de coût peu avantageuse et se heurte à des obstacles pratiques importants³.

La décision du gouvernement d'exiger une connaissance du niveau 4 à l'oral au moment du renouvellement du permis de travail devrait favoriser un certain apprentissage du français. Cependant, cette approche entraîne plusieurs enjeux :

- Elle n'empêchera pas plusieurs travailleurs temporaires de rester au Québec pendant plusieurs années sans s'intégrer en français, car ils seront incapables de nouer des relations significatives dans cette langue avec des francophones;
- Elle n'empêchera pas un bon nombre de travailleurs de s'intégrer en anglais, là où cette langue est connue de la plupart des employés;
- Elle fera en sorte que les ressources de Francisation Québec continueront d'être principalement consacrées à la francisation de travailleurs étrangers qui ont un très faible niveau de compétence en français et qui sont peu susceptibles d'atteindre un niveau élevé;
- Elle continuera de compromettre le droit des autres travailleurs à utiliser le français, de même que le droit des consommateurs à être servis dans cette langue⁴.

Dans la mesure où le gouvernement souhaite continuer d'admettre des travailleurs temporaires qui ignorent le français, il doit les informer, ainsi que leurs employeurs, que les services publics du Québec sont offerts exclusivement en français. Grâce à cette information, les travailleurs étrangers pourront amorcer leur apprentissage du français avant leur entrée en poste, ou encore s'entendre avec leurs employeurs pour obtenir les services de traduction et d'interprétation qui seront nécessaires à leur installation.

RECOMMANDATION 2

Une connaissance minimale de français devrait être exigée des travailleurs étrangers temporaires à l'embauche (p. ex., niveau 3), puis une connaissance plus élevée au moment du renouvellement (p. ex., niveau 5). Le MIFI devrait collaborer avec les partenaires sociaux pour organiser le recrutement international à l'échelle des secteurs économiques et assurer la francisation des travailleurs avant leur entrée en poste⁵.

Si le MIFI décide néanmoins d'admettre des travailleurs qui ignorent le français, il doit les informer, ainsi que leurs employeurs, que les services publics du Québec sont offerts exclusivement en français.

² *Id.* (2025). « Évaluation de Francisation Québec – Francisation en milieu de travail », dans *Rapport annuel 2024-2025*, p. 18-24.

³ *Ibid.*, p. 46-47.

⁴ *Id.* (2025). *Réaction au projet de règlement modifiant le Règlement sur l'immigration au Québec*. En ligne [<https://www.commissairelanguefrancaise.quebec/nouvelles/actualite/reaction-projet-reglement-immigration/>].

⁵ *Id.* (2024). *Immigration temporaire : choisir le français*, p. 94-96.

Orientation 1B : Réduire progressivement le nombre de personnes résidentes non permanentes au Québec, en interpellant le gouvernement fédéral afin qu'il resserre conséquemment l'encadrement des admissions dans le Programme de mobilité internationale et des demandes d'asile à destination du Québec.

Sur le Programme de mobilité internationale

La situation du français au sein du Programme de mobilité internationale est très préoccupante, principalement en raison de la part importante de titulaires de permis de travail postdiplôme ayant étudié en anglais, de conjoints d'étudiants et de conjoints de travailleurs temporaires.

En ce moment, pour obtenir un au permis de travail postdiplôme, les diplômés étrangers doivent démontrer une connaissance du français ou de l'anglais de niveau 7. Comme un bon nombre d'étudiants internationaux étudient en anglais et n'ont aucune connaissance du français, plusieurs se joignent par la suite au marché du travail sans être en mesure d'utiliser la langue commune⁶. Le MIFI a récemment réclamé d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) qu'il exige une connaissance du français de niveau 7 avant d'attribuer un au permis de travail postdiplôme aux diplômés du Québec.

Pour ce qui est des conjoints de travailleurs et d'étudiants, IRCC n'impose aucune exigence linguistique. Comme une forte proportion d'entre eux connaissent l'anglais et non le français, ces personnes contribuent également à affaiblir la position du français sur le marché du travail, de même que les droits linguistiques des autres travailleurs et des consommateurs.

RECOMMANDATION 3

Le MIFI doit continuer d'exiger d'IRCC que les candidats au permis de travail postdiplôme aient une connaissance du français de niveau 7. Par ailleurs, une connaissance du français devrait également être exigée des conjoints d'étudiants et des conjoints de travailleurs étrangers temporaires qui souhaitent se joindre au marché du travail.

Il doit aussi exiger d'IRCC qu'il informe clairement les personnes qu'il admet dans le cadre du Programme de mobilité internationale que les services publics du Québec sont offerts exclusivement en français.

Sur les politiques d'intérêt public

Pour ce qui est des politiques d'intérêt public, nous partageons les préoccupations du gouvernement du Québec. Ces dernières années, le gouvernement du Canada a multiplié ces politiques, souvent en réponse à des crises humanitaires, sans qu'aucune mesure n'ait été prise pour assurer la francisation et l'intégration des personnes admises. Or, dans le contexte sociolinguistique du Québec, le simple fait d'offrir des cours de français gratuits ne peut pas être considéré comme une stratégie susceptible de garantir l'intégration en français⁷.

⁶ *Ibid.*, p. 103-104.

⁷ Référence aux rapports *Le français comme langue commune. Comprendre le recul, inverser les tendances* (2024) et *Évaluation du déploiement de Francisation Québec* (2024) du Commissaire à la langue française [En ligne : <https://www.commissairelanguefrancaise.quebec/publications/>].

RECOMMANDATION 4

De façon générale, une connaissance du français devrait être exigée des personnes admises au Québec en vertu d'une politique d'intérêt public.

Lorsqu'une politique d'intérêt public est édictée dans le but de répondre à une situation d'ordre humanitaire, le gouvernement du Canada devrait libérer les fonds nécessaires à la prise en charge complète des personnes admises pendant la durée nécessaire à leur francisation, leur requalification professionnelle et leur insertion dans des milieux francophones (p. ex., deux ans).

Sur les demandeurs d'asile

Pour ce qui est des demandeurs d'asile, nous avons constaté une détérioration de la situation à plusieurs égards en 2024 :

- le profil des demandeurs d'asile est devenu plus anglophone, en raison de l'arrivée d'un nombre important de demandeurs venant d'Asie du Sud et d'Afrique anglophone;
- le nombre de demandeurs quittant le Québec pour l'Ontario a beaucoup diminué;
- les délais de traitement de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) ont continué de s'allonger;
- le taux d'acceptation des demandes a continué d'augmenter, c'est-à-dire que de plus en plus de personnes obtiennent le droit de s'établir définitivement au Québec, sans égard à leur intégration linguistique.

Nous souhaitons de nouveau tirer la sonnette d'alarme quant à l'absence de stratégie crédible qui permettrait d'assurer la francisation et l'intégration en français des demandeurs d'asile arrivés au cours des dix dernières années.

Pour l'instant, les demandeurs d'asile ont accès à des services de première ligne. Cependant, en dehors d'une prise en charge de quelques jours à leur arrivée, ces personnes sont pour l'essentiel laissées à elles-mêmes. Si elles parlent anglais, la probabilité est élevée qu'elles adoptent cette langue de manière habituelle. Si elles ignorent le français et l'anglais, elles sont susceptibles de se trouver dans une situation de vulnérabilité, voire à la merci d'employeurs ou d'intermédiaires mal intentionnés. Dans ce contexte, il est difficile de prétendre qu'elles sont réellement protégées.

Pour l'instant, les sommes qui sont réclamées par Québec ne visent qu'à couvrir le coût des services imputés directement aux demandeurs d'asile. Toutefois, des investissements beaucoup plus importants seraient nécessaires pour assurer leur francisation et leur intégration. Considérant le profil des personnes admises, une prise en charge complète pouvant s'étendre sur deux ans ou plus serait en effet nécessaire pour garantir une réelle protection et pour poser les bases d'une intégration réussie. Cette prise en charge devrait inclure une francisation intensive, une requalification professionnelle et une intégration dans des réseaux sociaux et professionnels francophones.

RECOMMANDATION 5

Le gouvernement du Québec doit exiger une réforme du système d'asile canadien et la conclusion d'une entente fédérale-provinciale qui assurera la répartition des demandeurs d'asile et leur prise en charge complète pendant la durée nécessaire à leur francisation, à leur requalification professionnelle et à leur insertion dans des milieux francophones (p. ex., deux ans)⁸.

Immigration permanente

Sur les seuils d'admission

Orientation 2 – Scénario 1 : Diminuer les niveaux d'immigration permanente, afin qu'ils s'établissent à environ 25 000 personnes immigrantes admises annuellement.

Orientation 2 – Scénario 2 : Diminuer les niveaux d'immigration permanente, afin qu'ils s'établissent à environ 35 000 personnes immigrantes admises annuellement.

Orientation 2 – Scénario 3 : Diminuer les niveaux d'immigration permanente, afin qu'ils s'établissent à environ 45 000 personnes immigrantes admises annuellement.

Il est difficile pour le Commissaire à la langue française de se prononcer sur les niveaux d'immigration permanente. En effet, la capacité de francisation et d'intégration du Québec dépend non seulement du nombre de personnes admises, mais aussi de leur profil et du contexte dans lequel elles s'insèrent.

Pour ce qui est des demandeurs d'asile et des personnes parrainées, il n'existe pas en ce moment de dispositif qui en assurerait la francisation et l'intégration en français. Par conséquent, leurs choix linguistiques sont principalement déterminés par leur profil à l'entrée et par le contexte sociolinguistique de leur milieu d'accueil. Historiquement, environ le tiers des personnes admises dans ces catégories a plutôt adopté l'anglais comme langue habituelle, une proportion qui n'est pas susceptible de diminuer à la lumière du profil des personnes en attente d'accéder à la résidence permanente. Par conséquent, ces catégories sont susceptibles de contribuer au recul du français, et cet effet sera d'autant plus important que le nombre de leurs admissions sera important.

Pour ce qui est de l'immigration économique, il est non seulement possible de cibler les personnes qui connaissent le français, mais également celles qui sont les plus susceptibles de s'intégrer durablement en français. Nous expliquons comment aux orientations 3 et 4. De façon générale, les niveaux proposés au scénario 2C pour l'immigration économique ne posent pas de problème, mais seulement si le gouvernement recrute les immigrants économiques parmi les personnes susceptibles de s'être déjà intégrées en français.

⁸ Commissaire à la langue française (2024). *Immigration temporaire : choisir le français*, p. 108-115.

RECOMMANDATION 6

Un seuil d'admission plus élevé devrait être favorisé seulement si le gouvernement du Québec sélectionne des personnes qui sont déjà intégrées dans des milieux francophones.

Orientation 3 : Viser une proportion de plus de 75 % de connaissance du français chez les personnes immigrantes permanentes et favoriser l'apprentissage du français parmi les personnes résidentes non permanentes.

Il est difficile d'apprécier la pertinence d'une cible (75 %) qui couvre à la fois des catégories que le Québec contrôle et d'autres qu'il ne contrôle pas. De notre point de vue, il serait nécessaire de préciser la proportion prévue pour chaque catégorie d'immigration.

Sur la connaissance du français dans l'immigration économique

Depuis l'automne 2023, le MIFI exige une connaissance du français à l'admission pour l'essentiel des immigrants économiques. Nous avons manifesté notre appui à cette orientation, essentielle pour renforcer la place du français chez les immigrants⁹. Les conséquences de cette mesure sont d'ailleurs visibles chez les personnes admises depuis l'automne 2024. En effet, depuis ce moment, presque tous les immigrants économiques admis maîtrisent le français, et seulement une faible proportion (12 %) déclare avoir plus d'aisance en anglais qu'en français¹⁰.

Sur la base du comportement des cohortes précédentes, nous considérons que cette nouvelle tendance renforcera l'usage du français comme langue de communication interculturelle chez les immigrants, notamment sur les lieux de travail et dans les commerces. Néanmoins, nous n'en avons pas la certitude, car le fait que les personnes admises connaissent le français ne garantit pas qu'elles l'adopteront de façon habituelle.

À ce sujet, lors de la consultation de 2023, nous avons recommandé la création d'un mécanisme de gestion adaptative et d'une cible d'utilisation du français au travail et dans l'espace public de 85 %. L'adoption d'un tel mécanisme nous semble toujours pertinente. Par ailleurs, nous connaissons mieux aujourd'hui les facteurs contribuant à l'utilisation du français. À l'orientation 4, nous expliquons comment le MIFI peut s'assurer que les personnes admises non seulement connaissent le français, mais également l'adoptent de façon habituelle.

RECOMMANDATION 7

Toutes les personnes admises à l'immigration économique devraient avoir une bonne connaissance du français (niveau 7 ou plus à l'oral).

Sur la connaissance du français chez les personnes parrainées et les réfugiés

À partir du moment où tous les immigrants économiques connaissent le français à l'arrivée, l'atteinte de la cible de 75 % dépend entièrement du profil linguistique des personnes admises

⁹ *Id.* (2023). *Planification de l'immigration au Québec – Période 2024-2027*, p. 9-10.

¹⁰ Statistique Canada (à jour au 18 mai 2024). *Résidents permanents – Mises à jour mensuelles d'IRCC – Québec – Pourcentage de résidents permanents d'expression anglaise selon la catégorie d'immigration*. [En ligne : <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/f7e5498e-0ad8-4417-85c9-9b8aff9b9eda/resource/58d86dd3-2936-4c58-9691-2afd35e61a9b>].

dans les autres catégories d'immigration. Or, le Québec n'exerce pour l'instant aucun contrôle sur le profil linguistique des personnes parrainées et des réfugiés.

Nous décrivons aux orientations 5 et 6 les changements qui seraient nécessaires pour réconcilier la gestion de ces catégories d'immigration avec les objectifs de la *Charte*.

Sur l'apprentissage du français par les résidents non permanents

Les analyses que nous avons réalisées nous conduisent à conclure que les politiques en place n'assurent ni la francisation ni l'intégration en français des personnes qui ne connaissent pas le français à l'arrivée.

Pour nos propositions visant à renforcer la présence du français chez les résidents non permanents, vous pouvez consulter nos commentaires sur l'orientation 1.

Orientation 4 : Accroître la part des personnes immigrantes permanentes déjà présentes au Québec, afin qu'elles représentent de 63 à 66 % des admissions à la fin de la période.

De nouveau, il est difficile d'apprécier la pertinence d'une cible (63 à 66 %) qui couvre à la fois des catégories que le Québec contrôle et d'autres qu'il ne contrôle pas. De notre point de vue, il serait nécessaire de préciser la proportion prévue pour chaque catégorie d'immigration.

Sur la part d'immigrants économiques déjà présents au Québec

Lorsqu'il admet une personne résidant à l'étranger, le gouvernement du Québec n'exerce aucun contrôle sur le milieu dans lequel elle s'insérera. Ainsi, il peut admettre une bonne part d'immigrants connaissant le français, mais qui s'intégreront dans des milieux principalement anglophones. À l'inverse, dans le cas des personnes présentes au Québec depuis quelques années, il peut cibler celles susceptibles de s'y être intégrées durablement en français.

Selon les analyses que nous avons réalisées, trois milieux sont particulièrement favorables à l'adoption du français :

- les régions en dehors des régions métropolitaines de recensement (RMR) de Montréal ou de Gatineau;
- les établissements d'enseignement francophone;
- les secteurs économiques où le français domine (voir l'annexe 1).

En effet, une personne qui a une bonne connaissance du français et qui a vécu dans l'un de ces milieux est plus susceptible d'avoir adopté le français comme langue de communication interculturelle¹¹. À l'inverse, une personne qui est établie à Montréal ou à Gatineau, qui a étudié dans un établissement anglophone et qui travaille dans un secteur d'emploi où l'anglais prédomine a peu de chance d'avoir adopté le français comme langue usuelle, et ce, même si elle maîtrise cette langue.

¹¹ Commissaire à la langue française (2024). *Le français comme langue commune. Comprendre le recul, inverser les tendances*.

Pour cette raison, nous considérons que les immigrants économiques devraient être sélectionnés exclusivement parmi les personnes qui ont vécu pendant quelques années dans un milieu francisant. Pour y arriver, le plus simple est d'ajouter au Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) des critères d'admissibilité, qui agiraient comme des filtres avant l'application de la grille de pointage du PSTQ. De cette manière, seuls les résidents non permanents qui ont vécu dans ces milieux pourraient y être sélectionnés.

RECOMMANDATION 8

Les immigrants économiques devraient être sélectionnés exclusivement parmi les résidents non permanents ayant cumulé au moins trois années dans au moins un des contextes suivants : 1) dans une région à l'extérieur des RMR de Montréal ou de Gatineau; 2) dans un établissement d'enseignement francophone; ou 3) dans un secteur économique où le français est dominant.

Sur l'admission de personnes établies dans les RMR de Montréal et Gatineau

Par ailleurs, la *Charte* fait du français la langue d'adhésion et de participation à la culture distincte du Québec. Selon les recherches disponibles, cet objectif semble loin d'être atteint. En effet, la concentration de l'immigration dans la région de Montréal réduit de façon importante les possibilités d'interaction significative entre les personnes issues de l'immigration et celles qui ne le sont pas. Dans un contexte de segmentation socioprofessionnelle, scolaire et numérique croissante, nous observons un affaiblissement des espaces de rencontre où se cultive l'adhésion à la culture commune. Par conséquent, plusieurs personnes issues de l'immigration voient la culture québécoise comme une réalité extérieure, dont elles ne sont pas parties prenantes.

Nous comprenons que le gouvernement souhaite changer cette situation en concevant la Politique nationale d'intégration à la nation québécoise et à la culture commune, prévue dans la *Loi sur l'intégration nationale*. Pour obtenir des résultats tangibles, cette politique devra cependant modifier de façon structurelle les conditions d'intégration des nouveaux arrivants dans les milieux scolaires, professionnels et associatifs. En attendant son adoption et sa mise en œuvre, nous considérons que le gouvernement doit faire preuve d'une grande prudence dans la sélection de l'immigration économique.

RECOMMANDATION 9

En l'absence d'une politique d'intégration dont l'efficacité serait avérée, le MIFI devrait limiter le recrutement des immigrants économiques aux personnes ayant une bonne connaissance du français et installées durablement à l'extérieur des RMR de Montréal et Gatineau.

Lorsqu'une politique d'intégration efficace aura été adoptée et mise en œuvre, nous recommandons de rouvrir les admissions aux candidats des RMR de Montréal et Gatineau, mais en misant sur ceux qui ont étudié en français au Québec ou qui œuvrent dans des secteurs économiques où le français est dominant.

Sur la part de l'immigration économique

Orientation 5 : Maintenir une forte proportion d'immigration économique, soit de plus de 60 %, dans les admissions permanentes afin de répondre aux enjeux de main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques priorités de l'économie québécoise.

Le MIFI doit s'assurer de maintenir un équilibre à long terme entre l'immigration économique et le regroupement familial. En effet, lorsque le nombre d'immigrants économiques augmente, le nombre de demandes de regroupement familial augmente aussi. Ainsi, si la part de l'immigration économique devient trop importante, un engorgement peut apparaître du côté du regroupement familial.

Au cours des dernières décennies, la proportion de personnes parrainées dans l'immigration totale a été d'environ 27 %¹². Dans les scénarios présentés par le MIFI, cette part est plutôt fixée à 23 %. Par conséquent, la répartition proposée pourrait faire croître davantage le nombre de personnes sur la liste d'attente du regroupement familial, qui a déjà dépassé 42 000.

Selon les données que nous avons obtenues d'IRCC, 51 % des personnes sur la liste d'attente ont déclaré le français comme langue officielle principale, alors que 24 % ont déclaré l'anglais. En se basant sur l'origine géolinguistique de ces personnes, nous estimons qu'environ 64 % d'entre elles auront à terme le français comme première langue officielle parlée (PLOP), 21 % l'anglais, puis 9 % le français et l'anglais.

Ces proportions sont conformes aux tendances historiques dans cette catégorie d'immigration. Cependant, elles restent inférieures à celles nécessaires pour maintenir la place du français.

RECOMMANDATION 10

Pour réduire l'engorgement de la liste d'attente du regroupement familial, la part de l'immigration économique pourrait être réduite (p. ex., à 50 %).

En contrepartie, une stratégie ambitieuse devrait être mise en œuvre pour assurer la francisation et l'intégration des personnes admises au regroupement familial. Le MIFI doit réclamer d'IRCC qu'il exige une connaissance minimale du français à l'admission des personnes parrainées et des engagements supplémentaires du parrain en matière de francisation, tout en renforçant les mesures de soutien financier et de soutien à l'intégration.

Sur l'admission des personnes réfugiées

Orientation 6 : Rééquilibrer la répartition des admissions dans les programmes d'immigration humanitaire afin de favoriser les personnes résidant sur le territoire québécois.

À la lumière du nombre élevé de réfugiés reconnus sur place en attente de la résidence permanente (plus de 45 000), il est de plus en plus difficile de justifier l'admission de réfugiés se trouvant à l'étranger.

¹² Statistique Canada (2021). *Recensement de la population de 2021*. Données personnalisées.

Selon les données que nous avons obtenues d'IRCC, 46 % des réfugiés en attente d'un accès à la résidence permanente ont déclaré le français comme principale langue officielle parlée, alors que 26 % avaient déclaré l'anglais. Selon notre analyse de la composition géolinguistique de la liste d'attente et les données historiques de cette catégorie d'immigration, environ 54 % de ces personnes, une fois admises à la résidence permanente, auront le français comme première langue officielle parlée, 23 % auront l'anglais et 16 % auront le français et l'anglais.

Comme pour le regroupement familial, ces données sont conformes aux tendances historiques dans cette catégorie d'immigration. De même, elles sont trop faibles pour neutraliser les répercussions défavorables de l'accueil des réfugiés sur la situation du français.

RECOMMANDATION 11

Seules les personnes reconnues comme réfugiés sur place devraient être admises.

Le nombre de réfugiés admis devrait demeurer faible en attendant la réforme du système canadien de réception et de traitement des demandes d'asile de même que la négociation d'une entente de répartition et de financement qui donnera au Québec les moyens financiers et politiques d'assurer l'intégration en français des demandeurs d'asile arrivés au cours des dix dernières années.

Annexe 1 : Liste de secteurs économiques où le français est dominant dans les RMR de Montréal et de Gatineau

Pour déterminer si le français est dominant dans un secteur économique, nous proposons une approche fondée sur la langue de travail. À partir des données du recensement de 2021 de Statistique Canada, nous avons calculé le taux d'utilisation du français parmi les travailleurs qui connaissent le français pour l'ensemble des groupes industriels du Système de classification des industries d'Amérique du Nord (SCIAN). Nous considérons uniquement l'usage prédominant du français, c'est-à-dire lorsque le français est la seule langue principale de travail. Les groupes industriels du SCIAN correspondent à des secteurs économiques.

Nous préférons cet indicateur à celui qui calculerait l'utilisation du français parmi l'ensemble des travailleurs, y compris ceux qui ne connaissent pas le français. En effet, nous cherchons à relever les secteurs économiques dans lesquels l'anglais domine parmi tous les groupes linguistiques, et non les secteurs dans lesquels le taux d'utilisation de l'anglais est élevé en raison de la composition de la main-d'œuvre et d'une forte ségrégation linguistique. Dans le premier cas, une politique de recrutement et de sélection d'immigrants économiques francophones n'aurait pas ou peu d'impact sur la situation du français sur le marché du travail. Dans le second, une telle politique aurait plus de chances de faire progresser le français.

Les tableaux A1 et A2 présentent les taux d'utilisation du français des travailleurs francophones selon le groupe industriel dans les RMR de Montréal et de Gatineau selon les données du recensement de 2021. Le taux d'utilisation moyen du français au travail chez les francophones s'élève à 75,0 % dans la RMR de Montréal et à 62,9 % dans la RMR de Gatineau. Nous considérons le français dominant dans un groupe industriel lorsque le taux d'utilisation du français des travailleurs francophones dépasse la moyenne de la RMR.

Dans la RMR de Montréal, les données du recensement de 2021 dénombrent des travailleurs dans 294 groupes industriels, dont 151 où le français est dominant, ce qui représente 1 378 585 travailleurs sur un total de 2 454 070. Dans la RMR de Gatineau, le français domine 147 des 245 groupes industriels, ce qui représente 129 380 travailleurs sur un total de 201 340.

Tableau A1 – Taux d'utilisation du français des travailleurs francophones selon le groupe industriel

(RMR de Montréal, 2021)

Nom de l'industrie	Code SCIAN	Taux d'utilisation du français	Nombre de travailleurs
Cultures agricoles (sauf culture en serre et en pépinière, floriculture et aquaculture)	1110	89,5 %	8100
Culture en serre et en pépinière, et floriculture	1114	84,4 %	2750
Exploitation forestière	1133	86,2 %	615
Pêche	1141	58,8 %	130
Chasse et piégeage	1142	100,0 %	30
Activités de soutien aux cultures agricoles (1151 à 1152)	1150	78,2 %	480
Activités de soutien à la foresterie	1153	62,6 %	645
Extraction de pétrole et de gaz	2111	64,9 %	435
Extraction de minerais métalliques	2122	58,1 %	2035
Extraction de minerais non métalliques	2123	86,2 %	965
Activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière	2131	65,6 %	825
Production, transport et distribution d'électricité	2211	93,7 %	14 350
Distribution de gaz naturel	2212	94,7 %	1235
Réseaux d'aqueduc et d'égout et autres	2213	89,0 %	1800
Construction résidentielle	2361	84,5 %	35 385
Construction non résidentielle	2362	89,3 %	12 315
Construction d'installations de services publics	2371	83,4 %	1995
Lotissement de terrains	2372	69,2 %	490
Construction de routes, de rues et de ponts	2373	90,5 %	7875
Autres travaux de génie civil	2379	86,4 %	2275
Entrepreneurs en travaux de fondations, de structure, et d'extérieur de bâtiment	2381	92,6 %	13 720
Entrepreneurs en installation d'équipements techniques	2382	86,4 %	37 790
Entrepreneurs en travaux de finition de bâtiments	2383	84,3 %	17 895
Autres entrepreneurs spécialisés	2389	90,2 %	13 195
Fabrication d'aliments pour animaux	3111	80,9 %	510

Nom de l'industrie	Code SCIAN	Taux d'utilisation du français	Nombre de travailleurs
Mouture de grains céréaliers et de graines oléagineuses	3112	86,7 %	525
Fabrication de sucre et de confiseries	3113	86,8 %	2150
Mise en conserve de fruits et de légumes et fabrication de spécialités alimentaires	3114	80,1 %	2685
Fabrication de produits laitiers	3115	81,6 %	5475
Fabrication de produits de viande	3116	87,1 %	8380
Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer	3117	83,3 %	290
Boulangeries et fabrication de tortillas	3118	77,6 %	9640
Fabrication d'autres aliments	3119	78,9 %	7175
Fabrication de boissons	3121	86,5 %	4330
Fabrication du tabac	3122	58,6 %	385
Fabrication de produits du cannabis	3123	23,8 %	110
Usines de fibres, de filés et de fils	3131	70,6 %	100
Usines de tissus	3132	74,1 %	945
Finissage de textiles et de tissus et revêtement de tissus	3133	59,1 %	255
Usines de textiles domestiques	3141	66,3 %	590
Usines d'autres produits textiles	3149	72,6 %	930
Usines de tricotage de vêtements	3151	57,7 %	175
Fabrication de vêtements coupés-cousus	3152	63,6 %	8240
Fabrication d'accessoires vestimentaires et d'autres vêtements	3159	51,0 %	370
Tannage et finissage du cuir et des peaux	3161	0,0 %	10
Fabrication de chaussures	3162	58,2 %	500
Fabrication d'autres produits en cuir et produits analogues	3169	63,6 %	75
Scieries et préservation du bois	3211	81,3 %	735
Fabrication de placages, de contreplaqués et de produits en bois reconstitué	3212	82,8 %	840
Fabrication d'autres produits en bois	3219	88,0 %	3705
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	3221	69,6 %	2805
Fabrication de produits en papier transformé	3222	81,7 %	3950

Nom de l'industrie	Code SCIAN	Taux d'utilisation du français	Nombre de travailleurs
Impression et activités connexes de soutien	3231	82,1 %	8795
Fabrication de produits du pétrole et du charbon	3241	92,7 %	1185
Fabrication de produits chimiques de base	3251	78,3 %	1715
Fabrication de résines, de caoutchouc synthétique et de fibres et de filaments artificiels et synthétiques	3252	71,2 %	355
Fabrication de pesticides, d'engrais et d'autres produits chimiques agricoles	3253	78,9 %	130
Fabrication de produits pharmaceutiques et de médicaments	3254	73,3 %	8100
Fabrication de peintures, de revêtements et d'adhésifs	3255	67,7 %	1240
Fabrication de savons, de détachants et de produits de toilette	3256	79,1 %	2450
Fabrication d'autres produits chimiques	3259	71,4 %	1615
Fabrication de produits en plastique	3261	79,6 %	12 290
Fabrication de produits en caoutchouc	3262	84,2 %	1085
Fabrication de produits en argile et produits réfractaires	3271	70,0 %	110
Fabrication de verre et de produits en verre	3272	85,9 %	1225
Fabrication de ciment et de produits en béton	3273	86,9 %	2785
Fabrication de chaux et de produits en gypse	3274	95,5 %	220
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	3279	78,9 %	590
Sidérurgie	3311	87,1 %	1270
Fabrication de produits en acier à partir d'acier acheté	3312	85,4 %	480
Production et transformation d'alumine et d'aluminium	3313	83,6 %	825
Production et transformation de métaux non ferreux (sauf l'aluminium)	3314	84,2 %	1285
Fonderies	3315	74,7 %	985
Forgeage et estampage	3321	88,2 %	375
Fabrication de coutellerie et d'outils à main	3322	67,9 %	155
Fabrication de produits d'architecture et d'éléments de charpentes métalliques	3323	85,2 %	8105
Fabrication de chaudières, de réservoirs et de contenants d'expédition	3324	88,1 %	840
Fabrication d'articles de quincaillerie	3325	54,7 %	670
Fabrication de ressorts et de produits en fil métallique	3326	87,2 %	230

Nom de l'industrie	Code SCIAN	Taux d'utilisation du français	Nombre de travailleurs
Ateliers d'usinage, fabrication de produits tournés, de vis, d'écrous et de boulons	3327	81,0 %	3475
Revêtement, gravure, traitement thermique et par le froid, et activités analogues	3328	79,4 %	1215
Fabrication d'autres produits métalliques	3329	72,9 %	3240
Fabrication de machines pour l'agriculture, la construction et l'extraction minière	3331	79,9 %	805
Fabrication de machines industrielles	3332	71,6 %	1370
Fabrication de machines pour le commerce et les industries de services	3333	50,4 %	5010
Fabrication d'appareils de ventilation, de chauffage, de climatisation et de réfrigération commerciale	3334	79,0 %	3455
Fabrication de machines-outils pour le travail du métal	3335	63,6 %	860
Fabrication de moteurs, de turbines et de matériel de transmission de puissance	3336	56,9 %	650
Fabrication d'autres machines d'usage général	3339	68,5 %	2555
Fabrication de matériel informatique et périphérique	3341	51,7 %	335
Fabrication de matériel de communication	3342	56,0 %	2045
Fabrication de matériel audio et vidéo	3343	58,3 %	150
Fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques	3344	61,6 %	2800
Fabrication d'instruments de navigation, de mesure et de commande et d'instruments médicaux	3345	62,2 %	3635
Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques	3346	100,0 %	45
Fabrication de matériel électrique d'éclairage	3351	61,2 %	2895
Fabrication d'appareils ménagers	3352	71,3 %	645
Fabrication de matériel électrique	3353	68,3 %	2995
Fabrication d'autres types de matériel et de composants électriques	3359	71,1 %	1630
Fabrication de véhicules automobiles	3361	84,6 %	2630
Fabrication de carrosseries et de remorques de véhicules automobiles	3362	92,7 %	1530
Fabrication de pièces pour véhicules automobiles	3363	81,2 %	2595
Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces	3364	63,5 %	24 015
Fabrication de matériel ferroviaire roulant	3365	54,3 %	1065
Construction de navires et d'embarcations	3366	91,2 %	530
Fabrication d'autres types de matériel de transport	3369	76,9 %	625

Nom de l'industrie	Code SCIAN	Taux d'utilisation du français	Nombre de travailleurs
Fabrication de meubles de maison et d'établissement institutionnel et d'armoires de cuisine	3371	84,1 %	7805
Fabrication de meubles de bureau (y compris les articles d'ameublement)	3372	80,5 %	2120
Fabrication d'autres produits connexes aux meubles	3379	84,2 %	650
Fabrication de fournitures et de matériel médicaux	3391	73,1 %	3100
Autres activités diverses de fabrication	3399	72,0 %	11 375
Grossistes-marchands de produits agricoles	4111	67,7 %	705
Grossistes-marchands de pétrole et de produits pétroliers	4121	82,5 %	795
Grossistes-marchands de produits alimentaires	4131	71,5 %	16 625
Grossistes-marchands de boissons	4132	84,5 %	1665
Grossistes-marchands de cigarettes et de produits du tabac	4133	23,8 %	265
Grossistes-marchands de textiles, de vêtements et de chaussures	4141	35,0 %	7170
Grossistes-marchands de matériel de divertissement au foyer et d'appareils ménagers	4142	38,9 %	670
Grossistes-marchands d'accessoires de maison	4143	50,5 %	1945
Grossistes-marchands d'articles personnels	4144	65,0 %	2165
Grossistes-marchands de produits pharmaceutiques, d'articles de toilette, de cosmétiques et d'articles divers	4145	47,8 %	11 600
Grossistes-marchands de véhicules automobiles	4151	81,7 %	1180
Grossistes-marchands de pièces et d'accessoires neufs pour véhicules automobiles	4152	77,8 %	3060
Grossistes-marchands de pièces et d'accessoires d'occasion pour véhicules automobiles	4153	85,2 %	145
Grossistes-marchands de matériel et fournitures électriques, de plomberie, de chauffage et de climatisation	4161	70,4 %	6475
Grossistes-distributeurs de métaux et de produits métalliques	4162	74,3 %	2035
Grossistes-marchands de bois d'œuvre, de menuiseries préfabriquées, d'articles de quincaillerie et d'autres fournitures de construction	4163	79,1 %	7195
Grossistes-marchands de machines et matériel pour l'agriculture, l'entretien des pelouses et le jardinage	4171	89,7 %	645
Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures industriels et pour la construction, la foresterie et l'extraction minière	4172	60,0 %	7040

Nom de l'industrie	Code SCIAN	Taux d'utilisation du français	Nombre de travailleurs
Grossistes-marchands d'ordinateurs et de matériel de communication	4173	33,1 %	5440
Grossistes-marchands d'autres machines, matériel et fournitures	4179	52,1 %	8465
Grossistes-marchands de matières recyclables	4181	79,9 %	3660
Grossistes-marchands de papier et produits du papier et de produits en plastique jetables	4182	70,7 %	1810
Grossistes-marchands de fournitures agricoles	4183	84,2 %	485
Grossistes-marchands de produits chimiques et de produits analogues (sauf agricoles)	4184	62,0 %	1540
Grossistes-marchands d'autres produits divers	4189	44,8 %	2350
Commerce électronique de gros entre entreprises, et agents et courtiers	4191	57,1 %	3700
Concessionnaires d'automobiles	4411	79,6 %	19 830
Autres concessionnaires de véhicules automobiles	4412	89,2 %	1675
Magasins de pièces, de pneus et d'accessoires pour véhicules automobiles	4413	81,3 %	4755
Magasins de meubles	4421	71,1 %	7315
Magasins d'accessoires de maison	4422	73,7 %	4905
Magasins d'appareils électroniques et ménagers	4431	66,2 %	7205
Marchands de matériaux et fournitures de construction	4441	85,6 %	18 080
Magasins de matériel et fournitures pour le jardinage et l'entretien des pelouses	4442	87,2 %	965
Épiceries	4451	85,9 %	71 405
Magasins d'alimentation spécialisés	4452	84,2 %	9005
Magasins de bière, de vin et de spiritueux	4453	92,8 %	4285
Magasins de produits de santé et de soins personnels	4461	81,2 %	36 295
Stations-service	4471	85,6 %	4450
Magasins de vêtements	4481	66,5 %	31 145
Magasins de chaussures	4482	62,2 %	4810
Bijouteries et magasins de bagages et de maroquinerie	4483	60,6 %	3190
Magasins d'articles de sport et de passe-temps et d'instruments de musique	4511	80,3 %	10 505
Librairies et marchands de journaux	4513	84,0 %	2610
Grands magasins	4521	78,8 %	10 720

Nom de l'industrie	Code SCIAN	Taux d'utilisation du français	Nombre de travailleurs
Autres magasins de marchandises diverses	4529	84,7 %	19 660
Fleuristes	4531	72,9 %	1 330
Magasins de fournitures de bureau, de papeterie et de cadeaux	4532	70,4 %	3 480
Magasins de marchandises d'occasion	4533	81,6 %	1 960
Autres magasins de détail divers	4539	80,8 %	9 125
Entreprises de magasinage électronique et de vente par correspondance	4541	29,3 %	6 175
Exploitants de distributeurs automatiques	4542	85,1 %	235
Établissements de vente directe	4543	65,6 %	2 890
Transport aérien régulier	4811	17,7 %	8 495
Transport aérien non régulier	4812	52,9 %	1 835
Transport ferroviaire	4821	46,4 %	6 190
Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs	4831	24,4 %	1 065
Transport sur les eaux intérieures	4832	100,0 %	10
Transport par camion de marchandises diverses	4841	69,9 %	28 685
Transport par camion de marchandises spéciales	4842	79,3 %	6 160
Services urbains de transport en commun	4851	96,5 %	14 205
Transport interurbain et rural par autocar	4852	97,3 %	190
Services de taxi et de limousine	4853	77,7 %	9 045
Transport scolaire et transport d'employés par autobus	4854	93,8 %	5 665
Services d'autobus nolisés	4855	84,4 %	235
Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs	4859	88,2 %	735
Transport par eau de tourisme et d'agrément	4872	81,3 %	90
Activités de soutien au transport aérien	4881	51,0 %	4 870
Activités de soutien au transport ferroviaire	4882	60,9 %	330
Activités de soutien au transport par eau	4883	82,1 %	2 560
Activités de soutien au transport routier	4884	88,7 %	2 900
Intermédiaires en transport de marchandises	4885	23,7 %	5 915

Nom de l'industrie	Code SCIAN	Taux d'utilisation du français	Nombre de travailleurs
Autres activités de soutien au transport	4889	68,8 %	120
Services postaux	4911	79,4 %	8510
Messageries	4921	61,2 %	10 270
Services locaux de messagers et de livraison	4922	70,4 %	8885
Entreposage	4931	59,6 %	6530
Éditeurs de journaux, de périodiques, de livres et de répertoires	5111	77,9 %	5095
Éditeurs de logiciels	5112	40,5 %	11 360
Industries du film et de vidéo	5121	64,6 %	17 840
Industries de l'enregistrement sonore	5122	65,6 %	1045
Radiodiffusion et télédiffusion	5151	82,7 %	7255
Télévision payante et spécialisée	5152	96,0 %	130
Télécommunications par fil et sans fil (sauf par satellite)	5173	56,7 %	20 065
Télécommunications par satellite	5174	32,8 %	360
Autres services de télécommunications	5179	51,1 %	1800
Traitement de données, hébergement de données et services connexes	5182	39,3 %	2235
Autres services d'information	5191	74,6 %	6075
Autorités monétaires — banque centrale	5211	50,0 %	140
Intermédiation financière par le biais de dépôts	5221	65,7 %	51 555
Intermédiation financière non faite par le biais de dépôts	5222	47,7 %	3700
Activités liées à l'intermédiation financière	5223	66,2 %	4155
Intermédiation et courtage de valeurs mobilières et de contrats de marchandises	5231	41,9 %	5180
Bourses de valeurs mobilières et de marchandises	5232	33,3 %	340
Autres activités d'investissement financier	5239	57,6 %	12 885
Sociétés d'assurance	5241	59,5 %	18 750
Agences et courtiers d'assurance et autres activités liées à l'assurance	5242	69,4 %	16 015
Caisses de retraite	5261	55,6 %	145
Autres fonds et instruments financiers	5269	83,6 %	375

Nom de l'industrie	Code SCIAN	Taux d'utilisation du français	Nombre de travailleurs
Bailleurs de biens immobiliers	5311	75,5 %	11 560
Bureaux d'agents et de courtiers immobiliers	5312	62,2 %	17 810
Activités liées à l'immobilier	5313	69,8 %	7 010
Location et location à bail de matériel automobile	5321	64,2 %	2 000
Location de biens de consommation	5322	83,2 %	760
Centres de location d'articles divers	5323	94,5 %	740
Location et location à bail de machines et matériel d'usage commercial et industriel	5324	83,0 %	2 220
Bailleurs de biens incorporels non financiers (sauf les œuvres protégées par le droit d'auteur)	5331	46,2 %	145
Services juridiques	5411	68,5 %	19 800
Services de comptabilité, de préparation de déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye	5412	67,3 %	27 160
Architecture, génie et services connexes	5413	76,9 %	38 630
Services spécialisés de design	5414	66,2 %	10 815
Conception de systèmes informatiques et services connexes	5415	48,5 %	76 375
Services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques	5416	61,4 %	27 235
Services de recherche et de développement scientifiques	5417	42,2 %	12 050
Publicité, relations publiques et services connexes	5418	63,2 %	16 265
Autres services professionnels, scientifiques et techniques	5419	64,8 %	14 455
Gestion de sociétés et d'entreprises	5511	52,2 %	4 270
Services administratifs de bureau	5611	67,9 %	1 980
Services de soutien d'installations	5612	70,0 %	260
Services d'emploi	5613	76,9 %	14 550
Services de soutien aux entreprises	5614	49,2 %	13 505
Services de préparation de voyages et de réservation	5615	52,3 %	5 605
Services d'enquêtes et de sécurité	5616	78,0 %	20 190
Services relatifs aux bâtiments et aux logements	5617	83,3 %	43 935
Autres services de soutien	5619	68,5 %	4 185
Collecte de déchets	5621	91,2 %	2 035

Nom de l'industrie	Code SCIAN	Taux d'utilisation du français	Nombre de travailleurs
Traitement et élimination des déchets	5622	87,6 %	825
Services d'assainissement et autres services de gestion des déchets	5629	91,7 %	1525
Écoles primaires et secondaires	6111	84,2 %	118 470
Collèges communautaires et cégeps	6112	74,9 %	18 570
Universités	6113	58,0 %	44 405
Écoles de commerce et de formation en informatique et en gestion	6114	83,5 %	1195
Écoles techniques et écoles de métiers	6115	85,8 %	1790
Autres établissements d'enseignement et de formation	6116	67,6 %	17 390
Services de soutien à l'enseignement	6117	66,4 %	895
Cabinets de médecins	6211	72,9 %	16 200
Cabinets de dentistes	6212	75,8 %	15 015
Cabinets d'autres praticiens de la santé	6213	81,0 %	20 925
Centres de soins ambulatoires	6214	85,9 %	19 930
Laboratoires médicaux et d'analyses diagnostiques	6215	65,7 %	2925
Services de soins de santé à domicile	6216	77,6 %	2085
Autres services de soins de santé ambulatoires	6219	88,9 %	3815
Hôpitaux (6221 à 6223)	6220	81,1 %	124 410
Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes (6231 à 6239)	6230	92,1 %	56 615
Services individuels et familiaux	6241	79,2 %	19 080
Services communautaires d'alimentation et d'hébergement, services d'urgence et autres secours	6242	76,9 %	2435
Services de réadaptation professionnelle	6243	89,2 %	1950
Services de garderie	6244	87,5 %	42 785
Compagnies d'arts d'interprétation	7111	73,2 %	6365
Sports-spectacles	7112	55,4 %	1170
Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires	7113	81,6 %	3560
Agents et représentants d'artistes, d'athlètes et d'autres personnalités publiques	7114	75,9 %	630
Artistes, auteurs et interprètes indépendants	7115	66,6 %	9535

Nom de l'industrie	Code SCIAN	Taux d'utilisation du français	Nombre de travailleurs
Établissements du patrimoine	7121	84,1 %	3295
Parcs d'attractions et salles de jeux électroniques	7131	84,0 %	860
Jeux de hasard et loteries	7132	87,3 %	3480
Autres services de divertissement et de loisirs	7139	77,3 %	22 940
Hébergement des voyageurs	7211	64,2 %	9765
Parcs pour véhicules récréatifs (VR) et camps de loisirs	7212	77,0 %	1150
Maisons de chambres et pensions de famille	7213	38,5 %	80
Services de restauration spéciaux	7223	77,1 %	8020
Débits de boissons alcoolisées	7224	79,0 %	3280
Restaurants à service complet et établissements de restauration à service restreint	7225	73,6 %	118 070
Réparation et entretien de véhicules automobiles	8111	81,7 %	19 000
Réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision	8112	68,6 %	1435
Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel (sauf les véhicules automobiles et le matériel électronique)	8113	86,2 %	5705
Réparation et entretien d'articles personnels et ménagers	8114	83,5 %	3565
Services de soins personnels	8121	75,1 %	25 135
Services funéraires	8122	82,1 %	1710
Services de nettoyage à sec et de blanchissage	8123	86,7 %	2580
Autres services personnels	8129	70,5 %	3890
Organismes religieux	8131	71,3 %	4280
Fondations et organismes de charité	8132	64,4 %	3235
Organismes d'action sociale	8133	79,8 %	3290
Organisations civiques et sociales	8134	83,7 %	9650
Associations de gens d'affaires, organisations professionnelles et syndicales et autres associations de personnes	8139	88,5 %	10 425
Ménages privés	8141	74,4 %	8120
Services de défense	9111	67,4 %	6740

Nom de l'industrie	Code SCIAN	Taux d'utilisation du français	Nombre de travailleurs
Autres administrations publiques fédérales	9112-9119	63,4 %	27 185
Administrations publiques provinciales et territoriales (9121 à 9129)	9120	93,4%	34130
Administrations publiques locales, municipales et régionales (9131 à 9139)	9130	92,9%	44640
Administrations publiques autochtones	9141	44,1 %	210
Organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux	9191	22,7 %	1130
Total		75,0 %	2 454 070

Source : Statistique Canada (2021). *Recensement de la population de 2021*. Données personnalisées.

Tableau A2 : Taux d'utilisation du français des travailleurs qui connaissent le français selon le groupe industriel, RMR de Gatineau, 2021

Nom de l'industrie	Code SCIAN	Taux d'utilisation du français	Nombre de travailleurs
Cultures agricoles (sauf culture en serre et en pépinière, floriculture et aquaculture)	1110	65,5 %	725
Culture en serre et en pépinière, et floriculture	1114	69,1 %	435
Exploitation forestière	1133	79,3 %	150
Pêche	1141	0,0 %	20
Activités de soutien aux cultures agricoles (1151 à 1152)	1150	100,0 %	20
Activités de soutien à la foresterie	1153	75,0 %	140
Extraction de pétrole et de gaz	2111	0,0 %	15
Extraction de minerais métalliques	2122	69,8 %	225
Extraction de minerais non métalliques	2123	100,0 %	55
Activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière	2131	59,3 %	150
Production, transport et distribution d'électricité	2211	77,4 %	715
Distribution de gaz naturel	2212	78,3 %	120
Réseaux d'aqueduc et d'égout et autres	2213	78,6 %	155
Construction résidentielle	2361	73,0 %	4930
Construction non résidentielle	2362	68,3 %	1675
Construction d'installations de services publics	2371	65,5 %	170
Lotissement de terrains	2372	66,7 %	20
Construction de routes, de rues et de ponts	2373	64,1 %	880
Autres travaux de génie civil	2379	77,8 %	155
Entrepreneurs en travaux de fondations, de structure, et d'extérieur de bâtiment	2381	76,9 %	2055
Entrepreneurs en installation d'équipements techniques	2382	68,2 %	3100
Entrepreneurs en travaux de finition de bâtiments	2383	67,3 %	2820
Autres entrepreneurs spécialisés	2389	75,6 %	1370
Mouture de grains céréaliers et de graines oléagineuses	3112	100,0 %	15
Fabrication de sucre et de confiseries	3113	100,0 %	10
Mise en conserve de fruits et de légumes et fabrication de spécialités alimentaires	3114	0,0 %	25

Nom de l'industrie	Code SCIAN	Taux d'utilisation du français	Nombre de travailleurs
Fabrication de produits laitiers	3115	88,0 %	140
Fabrication de produits de viande	3116	70,0 %	55
Boulangeries et fabrication de tortillas	3118	82,9 %	460
Fabrication d'autres aliments	3119	94,7 %	135
Fabrication de boissons	3121	77,8 %	195
Fabrication de produits du cannabis	3123	84,6 %	70
Usines de tissus	3132	96,2 %	130
Usines d'autres produits textiles	3149	83,3 %	25
Scieries et préservation du bois	3211	88,2 %	85
Fabrication de placages, de contreplaqués et de produits en bois reconstitué	3212	90,0 %	100
Fabrication d'autres produits en bois	3219	86,7 %	165
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	3221	94,2 %	965
Fabrication de produits en papier transformé	3222	83,3 %	30
Impression et activités connexes de soutien	3231	55,9 %	425
Fabrication de produits du pétrole et du charbon	3241	77,8 %	45
Fabrication de produits chimiques de base	3251	70,6 %	90
Fabrication de produits pharmaceutiques et de médicaments	3254	14,3 %	70
Fabrication de peintures, de revêtements et d'adhésifs	3255	100,0 %	15
Fabrication de savons, de détachants et de produits de toilette	3256	80,0 %	30
Fabrication d'autres produits chimiques	3259	80,0 %	25
Fabrication de produits en plastique	3261	81,3 %	165
Fabrication de produits en argile et produits réfractaires	3271	0,0 %	20
Fabrication de verre et de produits en verre	3272	53,8 %	75
Fabrication de ciment et de produits en béton	3273	77,4 %	170
Fabrication de chaux et de produits en gypse	3274	0,0 %	10
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	3279	66,7 %	55
Sidérurgie	3311	100,0 %	20

Nom de l'industrie	Code SCIAN	Taux d'utilisation du français	Nombre de travailleurs
Production et transformation d'alumine et d'aluminium	3313	100,0 %	10
Fabrication de produits d'architecture et d'éléments de charpentes métalliques	3323	60,5 %	240
Ateliers d'usinage, fabrication de produits tournés, de vis, d'écrous et de boulons	3327	80,0 %	95
Fabrication d'autres produits métalliques	3329	60,0 %	25
Fabrication de machines industrielles	3332	60,0 %	30
Fabrication de machines pour le commerce et les industries de services	3333	0,0 %	15
Fabrication d'appareils de ventilation, de chauffage, de climatisation et de réfrigération commerciale	3334	100,0 %	20
Fabrication d'autres machines d'usage général	3339	50,0 %	20
Fabrication de matériel informatique et périphérique	3341	0,0 %	10
Fabrication de matériel de communication	3342	20,0 %	90
Fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques	3344	0,0 %	70
Fabrication d'instruments de navigation, de mesure et de commande et d'instruments médicaux	3345	0,0 %	60
Fabrication de matériel électrique	3353	0,0 %	25
Fabrication d'autres types de matériel et de composants électriques	3359	0,0 %	20
Fabrication de véhicules automobiles	3361	0,0 %	20
Fabrication de carrosseries et de remorques de véhicules automobiles	3362	83,3 %	35
Fabrication de pièces pour véhicules automobiles	3363	66,7 %	25
Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces	3364	30,8 %	85
Fabrication d'autres types de matériel de transport	3369	28,6 %	55
Fabrication de meubles de maison et d'établissement institutionnel et d'armoires de cuisine	3371	85,3 %	420
Fabrication de meubles de bureau (y compris les articles d'ameublement)	3372	0,0 %	20
Fabrication d'autres produits connexes aux meubles	3379	100,0 %	20
Fabrication de fournitures et de matériel médicaux	3391	54,2 %	150
Autres activités diverses de fabrication	3399	51,3 %	420
Grossistes-marchands de pétrole et de produits pétroliers	4121	50,0 %	35
Grossistes-marchands de produits alimentaires	4131	68,3 %	345
Grossistes-marchands de boissons	4132	88,9 %	100

Nom de l'industrie	Code SCIAN	Taux d'utilisation du français	Nombre de travailleurs
Grossistes-marchands de textiles, de vêtements et de chaussures	4141	0,0 %	35
Grossistes-marchands de matériel de divertissement au foyer et d'appareils ménagers	4142	100,0 %	10
Grossistes-marchands d'accessoires de maison	4143	66,7 %	20
Grossistes-marchands d'articles personnels	4144	0,0 %	20
Grossistes-marchands de produits pharmaceutiques, d'articles de toilette, de cosmétiques et d'articles divers	4145	60,0 %	155
Grossistes-marchands de véhicules automobiles	4151	71,4 %	30
Grossistes-marchands de pièces et d'accessoires neufs pour véhicules automobiles	4152	64,3 %	100
Grossistes-marchands de matériel et fournitures électriques, de plomberie, de chauffage et de climatisation	4161	62,1 %	185
Grossistes-distributeurs de métaux et de produits métalliques	4162	0,0 %	10
Grossistes-marchands de bois d'œuvre, de menuiseries préfabriquées, d'articles de quincaillerie et d'autres fournitures de construction	4163	45,6 %	305
Grossistes-marchands de machines et matériel pour l'agriculture, l'entretien des pelouses et le jardinage	4171	0,0 %	25
Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures industriels et pour la construction, la foresterie et l'extraction minière	4172	52,4 %	130
Grossistes-marchands d'ordinateurs et de matériel de communication	4173	17,0 %	290
Grossistes-marchands d'autres machines, matériel et fournitures	4179	25,0 %	260
Grossistes-marchands de matières recyclables	4181	82,9 %	185
Grossistes-marchands de papier et produits du papier et de produits en plastique jetables	4182	93,8 %	85
Grossistes-marchands de produits chimiques et de produits analogues (sauf agricoles)	4184	71,4 %	45
Grossistes-marchands d'autres produits divers	4189	50,0 %	50
Commerce électronique de gros entre entreprises, et agents et courtiers	4191	50,0 %	105
Concessionnaires d'automobiles	4411	77,3 %	1705
Autres concessionnaires de véhicules automobiles	4412	80,6 %	160
Magasins de pièces, de pneus et d'accessoires pour véhicules automobiles	4413	74,3 %	415
Magasins de meubles	4421	75,6 %	285

Nom de l'industrie	Code SCIAN	Taux d'utilisation du français	Nombre de travailleurs
Magasins d'accessoires de maison	4422	88,4 %	225
Magasins d'appareils électroniques et ménagers	4431	63,6 %	320
Marchands de matériaux et fournitures de construction	4441	88,3 %	1700
Magasins de matériel et fournitures pour le jardinage et l'entretien des pelouses	4442	75,0 %	120
Épiceries	4451	89,6 %	5590
Magasins d'alimentation spécialisés	4452	72,9 %	310
Magasins de bière, de vin et de spiritueux	4453	85,0 %	330
Magasins de produits de santé et de soins personnels	4461	88,4 %	2505
Stations-service	4471	88,6 %	355
Magasins de vêtements	4481	81,4 %	1440
Magasins de chaussures	4482	72,5 %	210
Bijouteries et magasins de bagages et de maroquinerie	4483	70,8 %	145
Magasins d'articles de sport et de passe-temps et d'instruments de musique	4511	82,1 %	780
Librairies et marchands de journaux	4513	73,3 %	100
Grands magasins	4521	86,2 %	1055
Autres magasins de marchandises diverses	4529	82,5 %	1900
Fleuristes	4531	78,6 %	90
Magasins de fournitures de bureau, de papeterie et de cadeaux	4532	73,2 %	200
Magasins de marchandises d'occasion	4533	77,1 %	185
Autres magasins de détail divers	4539	85,9 %	500
Entreprises de magasinage électronique et de vente par correspondance	4541	46,4 %	230
Exploitants de distributeurs automatiques	4542	100,0 %	20
Établissements de vente directe	4543	67,6 %	230
Transport aérien régulier	4811	11,5 %	150
Transport ferroviaire	4821	28,6 %	45
Transport sur les eaux intérieures	4832	100,0 %	40
Transport par camion de marchandises diverses	4841	62,9 %	890

Nom de l'industrie	Code SCIAN	Taux d'utilisation du français	Nombre de travailleurs
Transport par camion de marchandises spéciales	4842	62,3 %	420
Services urbains de transport en commun	4851	84,7 %	1115
Services de taxi et de limousine	4853	71,4 %	445
Transport scolaire et transport d'employés par autobus	4854	82,2 %	560
Services d'autobus nolisés	4855	0,0 %	15
Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs	4859	100,0 %	60
Activités de soutien au transport aérien	4881	10,0 %	240
Activités de soutien au transport ferroviaire	4882	0,0 %	25
Activités de soutien au transport par eau	4883	0,0 %	15
Activités de soutien au transport routier	4884	89,8 %	250
Intermédiaires en transport de marchandises	4885	0,0 %	30
Autres activités de soutien au transport	4889	0,0 %	15
Services postaux	4911	52,4 %	800
Messageries	4921	53,8 %	565
Services locaux de messagers et de livraison	4922	61,2 %	630
Entreposage	4931	31,8 %	160
Éditeurs de journaux, de périodiques, de livres et de répertoires	5111	71,8 %	220
Éditeurs de logiciels	5112	19,4 %	225
Industries du film et de vidéo	5121	57,6 %	195
Industries de l'enregistrement sonore	5122	100,0 %	15
Radiodiffusion et télédiffusion	5151	73,8 %	435
Télécommunications par fil et sans fil (sauf par satellite)	5173	50,0 %	960
Télécommunications par satellite	5174	33,3 %	40
Autres services de télécommunications	5179	14,3 %	125
Traitement de données, hébergement de données et services connexes	5182	0,0 %	65
Autres services d'information	5191	51,9 %	405
Autorités monétaires — banque centrale	5211	5,4 %	305

Nom de l'industrie	Code SCIAN	Taux d'utilisation du français	Nombre de travailleurs
Intermédiation financière par le biais de dépôts	5221	68,7 %	1705
Intermédiation financière non faite par le biais de dépôts	5222	29,4 %	300
Activités liées à l'intermédiation financière	5223	75,0 %	110
Intermédiation et courtage de valeurs mobilières et de contrats de marchandises	5231	47,8 %	135
Autres activités d'investissement financier	5239	58,4 %	455
Sociétés d'assurance	5241	40,7 %	650
Agences et courtiers d'assurance et autres activités liées à l'assurance	5242	73,5 %	740
Bailleurs de biens immobiliers	5311	74,0 %	805
Bureaux d'agents et de courtiers immobiliers	5312	67,5 %	1110
Activités liées à l'immobilier	5313	68,4 %	435
Location et location à bail de matériel automobile	5321	50,0 %	65
Location de biens de consommation	5322	0,0 %	15
Centres de location d'articles divers	5323	93,3 %	80
Location et location à bail de machines et matériel d'usage commercial et industriel	5324	50,0 %	110
Services juridiques	5411	67,4 %	1405
Services de comptabilité, de préparation de déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye	5412	71,1 %	1400
Architecture, génie et services connexes	5413	64,2 %	1630
Services spécialisés de design	5414	57,7 %	335
Conception de systèmes informatiques et services connexes	5415	29,0 %	2590
Services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques	5416	41,0 %	1380
Services de recherche et de développement scientifiques	5417	17,3 %	450
Publicité, relations publiques et services connexes	5418	64,3 %	485
Autres services professionnels, scientifiques et techniques	5419	70,0 %	1165
Gestion de sociétés et d'entreprises	5511	55,6 %	110
Services administratifs de bureau	5611	50,0 %	145
Services de soutien d'installations	5612	23,5 %	100
Services d'emploi	5613	58,0 %	640

Nom de l'industrie	Code SCIAN	Taux d'utilisation du français	Nombre de travailleurs
Services de soutien aux entreprises	5614	37,1 %	630
Services de préparation de voyages et de réservation	5615	64,3 %	180
Services d'enquêtes et de sécurité	5616	59,3 %	2110
Services relatifs aux bâtiments et aux logements	5617	75,0 %	4895
Autres services de soutien	5619	56,7 %	160
Collecte de déchets	5621	73,1 %	150
Traitement et élimination des déchets	5622	85,7 %	45
Services d'assainissement et autres services de gestion des déchets	5629	62,5 %	140
Écoles primaires et secondaires	6111	88,8 %	10 845
Collèges communautaires et cégeps	6112	79,9 %	1275
Universités	6113	52,9 %	2790
Écoles de commerce et de formation en informatique et en gestion	6114	82,6 %	125
Écoles techniques et écoles de métiers	6115	77,8 %	85
Autres établissements d'enseignement et de formation	6116	74,3 %	1510
Services de soutien à l'enseignement	6117	61,5 %	90
Cabinets de médecins	6211	77,3 %	1170
Cabinets de dentistes	6212	78,3 %	1055
Cabinets d'autres praticiens de la santé	6213	75,5 %	1730
Centres de soins ambulatoires	6214	84,8 %	1355
Laboratoires médicaux et d'analyses diagnostiques	6215	36,4 %	105
Services de soins de santé à domicile	6216	58,7 %	370
Autres services de soins de santé ambulatoires	6219	70,1 %	410
Hôpitaux (6221 à 6223)	6220	81,4 %	9175
Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes (6231 à 6239)	6230	85,5 %	3405
Services individuels et familiaux	6241	71,1 %	1645
Services communautaires d'alimentation et d'hébergement, services d'urgence et autres secours	6242	58,5 %	240
Services de réadaptation professionnelle	6243	90,7 %	230

Nom de l'industrie	Code SCIAN	Taux d'utilisation du français	Nombre de travailleurs
Services de garderie	6244	92,0 %	3755
Compagnies d'arts d'interprétation	7111	45,5 %	140
Sports-spectacles	7112	68,2 %	115
Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires	7113	68,1 %	255
Artistes, auteurs et interprètes indépendants	7115	55,6 %	410
Établissements du patrimoine	7121	44,1 %	785
Parcs d'attractions et salles de jeux électroniques	7131	75,0 %	40
Jeux de hasard et loteries	7132	74,4 %	675
Autres services de divertissement et de loisirs	7139	75,0 %	1955
Hébergement des voyageurs	7211	58,3 %	1045
Parcs pour véhicules récréatifs (VR) et camps de loisirs	7212	83,3 %	150
Services de restauration spéciaux	7223	64,9 %	590
Débits de boissons alcoolisées	7224	71,9 %	185
Restaurants à service complet et établissements de restauration à service restreint	7225	79,1 %	9075
Réparation et entretien de véhicules automobiles	8111	79,5 %	1620
Réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision	8112	44,4 %	60
Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industrie (sauf les véhicules automobiles et le matériel électronique)	8113	85,2 %	315
Réparation et entretien d'articles personnels et ménagers	8114	72,2 %	245
Services de soins personnels	8121	79,8 %	1830
Services funéraires	8122	84,6 %	210
Services de nettoyage à sec et de blanchissage	8123	50,0 %	125
Autres services personnels	8129	71,4 %	300
Organismes religieux	8131	79,7 %	395
Fondations et organismes de charité	8132	51,1 %	290
Organismes d'action sociale	8133	51,2 %	250
Organisations civiques et sociales	8134	77,9 %	850

Nom de l'industrie	Code SCIAN	Taux d'utilisation du français	Nombre de travailleurs
Associations de gens d'affaires, organisations professionnelles et syndicales et autres associations de personnes	8139	30,0 %	1195
Ménages privés	8141	63,3 %	365
Services de défense	9111	12,5 %	3870
Autres administrations publiques fédérales	9112-9119	26,6 %	39 775
Administrations publiques provinciales et territoriales (9121 à 9129)	9120	84,1%	2115
Administrations publiques locales, municipales et régionales (9131 à 9139)	9130	84,0%	4425
Administrations publiques autochtones	9141	50,0 %	65
Organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux	9191	38,9 %	220
Total		62,8 %	201 340

Source : Statistique Canada (2021). *Recensement de la population de 2021*. Données personnalisées.

